



**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000081-20140219

Date de publication : 19/02/2014

DGFIP

lettre-type ; modèle

**LETTRE - TVA - Obligations des assujettis -
Obligations et formalités déclaratives - Le numéro
individuel d'identification et la base des assujettis**

DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UN NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

IDENTIFICATION DU REDEVABLE

Dénomination du redevable :
Adresse :

IDENTIFICATION DU SERVICE

« Service des impôts des entreprises
et adresse »

N° de téléphone :

N° SIRET :

Je suis un assujetti non redevable de la TVA (assujetti soumis au régime de la franchise en base de TVA, exploitant agricole placé sous le régime du remboursement forfaitaire agricole, assujetti qui ne réalise que des opérations n'ouvrant pas droit à déduction) :

Je souhaite effectuer des acquisitions intracommunautaires de biens :

OUI NON

Si OUI :

- **Le montant annuel de mes acquisitions intracommunautaires de biens est inférieur à 10 000 € (cocher l'une des deux cases suivantes) :**
 - Je souhaite bénéficier du régime dérogatoire qui m'autorise à ne pas soumettre les acquisitions intracommunautaires de biens à la TVA [code 9].
 - J'opte pour le paiement de la TVA sur mes acquisitions intracommunautaires de biens. Dès lors, je déclare le montant de mes acquisitions et la TVA due sur une déclaration de TVA 3310 CA3 que je dépose, accompagnée du paiement, auprès du service des impôts des entreprises (SIE) dont je relève [code 2].
- **Le montant annuel de mes acquisitions intracommunautaires de biens est supérieur à 10 000 € :**
 - Je dois soumettre à la TVA mes acquisitions intracommunautaires, je déclare le montant de mes acquisitions et la TVA due sur une déclaration de TVA 3310 CA3 que je dépose, accompagnée du paiement auprès du service des impôts des entreprises dont je relève [code 3].

Je souhaite réaliser et/ou acquérir des prestations de services auprès d'un assujetti non établi en France et obtenir un numéro de TVA intracommunautaire [code 2, 3 ou 9] :

OUI NON

Si OUI :

- J'acquiers des prestations de services au titre desquelles je suis redevable de la taxe en France en application de l'article 283-2 du Code général des impôts ; quel que soit leur montant, je dois déposer des déclarations de TVA 3310 CA3, accompagnée du paiement, auprès du service des impôts des entreprises dont je relève ;
- Je fournis des services à un assujetti identifié à la TVA, établi dans un autre Etat membre de l'Union européenne, je dois établir une déclaration européenne de services (DES).

Pour toute demande d'assistance technique concernant la DES, consultez les services de la Direction générale des douanes et des droits indirects. Pour toute autre demande de renseignements, consultez votre SIE.

Date et Signature

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[TVA - Régimes d'imposition et obligations déclaratives et comptables - Obligations et formalités déclaratives - Obligations et formalités à caractère administratif - Numéro individuel d'identification](#)